



Mardi 24 mai 2022

Conseil Municipal du 23 mai : Rouen, Ville qui place le citoyen au cœur des préoccupations.

Mise en œuvre d'un budget participatif citoyen, financement de la mise en place de corbeilles de tri avec CITEO et l'ADEME, signature d'une convention entre la Ville de Rouen et ALCOME pour une démarche pilote de collecte des mégots... l'amélioration du cadre de vie est au cœur du Conseil Municipal du 23 mai. En parallèle, plusieurs délibérations phares ont été adoptées, faisant de Rouen une terre de culture, qui prend soin des plus jeunes : signature d'un contrat territoire-lecture avec la Région Normandie, construction d'un groupe scolaire rue Henri Dunant sur les Hauts de Rouen, candidature au label 100% Education Artistique et Culturelle (EAC)...

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : « A Rouen, nous souhaitons mettre le citoyen au cœur de la décision publique, comme en témoigne la mise en œuvre de notre ambitieuse stratégie de développement de la démocratie et de la participation.

Doté d'un budget d'un million d'euros sur 3 ans, le nouveau budget participatif citoyen (B.P.C) est massif par son ampleur. Cette enveloppe financière permettra le soutien de projets portés par des citoyens.

En parallèle, nous continuons notre action pour plus de propreté dans Rouen, en mettant en œuvre des dispositifs uniques en France. Au cours de ce Conseil Municipal, l'équipe municipale a notamment voté le financement de la mise en place de corbeilles de tri en lien avec CITEO et l'ADEME, et la convention entre Rouen et ALCOME pour que la Ville devienne commune pilote d'un projet de collecte des mégots.

Enfin, l'adoption de la délibération pour la construction d'un groupe scolaire rue Henri Dunant sur les Hauts de Rouen souligne notre engagement commun pour faire de Rouen une ville à hauteur d'enfants, une ville qui lutte contre les inégalités territoriales.

Pour Rouen, on se bat, on ne lâche rien. »



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

Rouen, un exemple national de mise en œuvre de la démocratie participative

Rouen citoyenne : un budget participatif citoyen d'un million d'euros sur 3 ans à Rouen.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de développement de la démocratie et de la participation citoyenne, la Ville de Rouen met en place un budget participatif.

Doté d'une enveloppe d'un million d'euros sur 3 ans, ce budget participatif va permettre de soutenir des projets portés par les habitants.

La thématique du climat et de la transition sociale-écologique est au cœur du Budget Participatif Citoyen (B.P.C.), en lien avec la nécessaire adaptation de la ville face aux crises et risques, thème abordé lors de la Convention Citoyenne.

Calendrier prévisionnel du B.P.C. 2022/2023 :

- Septembre : Dépôt des projets sur la plateforme numérique Rouen Citoyenne ;
- Octobre: Analyse des dossiers ;
- Novembre : Votation citoyenne sur la plateforme Rouen Citoyenne ;
- Décembre 2022 ou janvier 2023 : Délibération en Conseil Municipal officialisant les lauréats ;
- 2023 : Réalisation des projets

Rouen, une ville engagée pour la propreté.

Financement de la mise en place de corbeilles de tri avec CITEO et l'ADEME

En lien avec la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Rouen met en œuvre un plan d'actions visant à améliorer la propreté de son territoire. Dans ce cadre, la Ville et la Métropole souhaitent améliorer le recyclage de leurs déchets.

Pour développer la politique de recyclage des déchets, la Ville de Rouen a décidé d'agir sur le tri des déchets sur l'espace public afin de répondre à différents objectifs :

- Valoriser les déchets collectés, mettre en place un suivi des déchets collectés sur le domaine public (tonnage, typologie...) ;
- Améliorer la qualité du service rendu aux usagers ;
- Améliorer l'image de la ville ;
- Renforcer le lien avec les commerçants (cela permettra par exemple de sensibiliser les commerçants à la prévention du déchet) ;

- Renforcer l'implication citoyenne sur la thématique propreté.

L'action portera sur l'installation de corbeilles de tri. Des actions de communication seront entreprises afin de faire connaître, amplifier et valoriser la démarche.

A cet effet, une délibération du 24 janvier 2022 a approuvé le dispositif spécifique de collecte des mégots en partenariat avec ALCOME, et CITEO et l'ADEME ont également été sollicitées au titre de la politique des déchets.

CITEO, éco-organisme dont la mission est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur ainsi que l'ADEME, ont été sollicités dans le cadre d'un appel à projet afin qu'ils apportent leur contribution financière à l'installation de corbeilles de tris sélectifs et au suivi de la qualité de la collecte.

Celles-ci seront installées au plus près des corbeilles classiques afin de favoriser le comportement éco responsable des usagers

Cette opération est d'un montant de 105.325,50 €, financé par l'ADEME (39.262 €), CITEO (66.063,50€), et la Ville de Rouen (26.799,50€).

Convention entre la Ville de Rouen et ALCOME pour une démarche pilote de collecte des mégots.

ALCOME est un nouvel éco-organisme en charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) de produits de tabac. La « REP mégots » s'inscrit dans la dynamique de la Directive européenne sur le plastique à usage unique et de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020. Agréé par les pouvoirs publics en août 2021, ALCOME a pour mission de réduire la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Il a été constaté que 71 milliards de cigarettes sont consommées par an en France, que 27 % des cigarettes consommées sur l'espace public sont mal jetées (Etude Opinion Way) et que, pour 80 % des fumeurs, il n'y a pas assez de cendriers sur l'espace public.

Dans ce contexte, ALCOME a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de 20 % de réduction d'ici 2024, 35 % de réduction d'ici 2026 et 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions menées par ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation ;
- Améliorer : mise à disposition de cendriers ;
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent ;

- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement.

Dans le cadre de la contractualisation nationale prévue par la mise en œuvre de la REP mégots, la Ville de Rouen a adopté une première convention de partenariat avec ALCOME lors de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2022.

Outre ce conventionnement, ALCOME a décidé la mise en œuvre d'une opération « Communes Pilotes » réservée à 6 communes mobilisées et motivées pour un partenariat accru permettant d'atteindre les objectifs ci-après énoncés :

- Accompagner dans la contractualisation ;
- Tester des méthodes, notamment pour le recensement des « hots spots » et des dispositifs en place (cendriers et corbeilles de rue avec éteignoir) dans l'état des lieux ;
- Encadrer et maîtriser le dimensionnement d'un plan d'actions ;
- Capitaliser sur les expériences ;
- Evaluer et valoriser les premiers résultats.

Une convention « Communes Pilotes » est ainsi proposée par ALCOME avec ces 6 communes qui se mobiliseront pour :

- Structurer une équipe projet dédiée, mobiliser les équipes ;
- Réaliser un état des lieux et mettre en place un plan d'actions ;
- Définir des « Hots Spots » (sites particulièrement touchés par la problématique mégots) ;
- Effectuer des suivis avec notamment des mesures de propreté mégots, accepter un travail sur le règlement de police s'il existe, mobiliser la police municipale si nécessaire ;
- Communiquer, mettre en oeuvre des actions de répression ;
- Mesurer les résultats tout au long de l'expérimentation selon un protocole fourni par ALCOME ;
- Prioriser les moyens financiers d'ALCOME en faveur des « communes pilotes ».

Dans le cadre de cette convention « Commune pilotes », Alcome apportera, via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, un appui méthodologique, réalisera des outils pour faciliter le relevé du mobilier et les mesures de terrain, et compilera les données obtenues pour produire le tableau de bord ainsi qu'un retour d'expérience.

Alcome fournira aussi, pour les « hots-spots » des communes pilotes, des dispositifs de collecte des mégots, ou un soutien financier encadré à l'achat de dispositifs de collecte.

La ville de Rouen est touchée par la présence de mégots sur l'espace public et souhaite accélérer ses actions de sensibilisation, communication, adaptation du mobilier urbain pour permettre la collecte des mégots et encourager le geste de propreté ; enfin, réglementer plus fortement les actes de mal propreté. Elle est retenue comme « commune pilote » par ALCOME pour la propreté publique dans le domaine des mégots.



La culture pour toutes et tous à Rouen.

Demande de labellisation « 100% EAC » dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle de la Ville de Rouen.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Rouen est engagée dans une politique d'éducation artistique et culturelle qui se déploie sur l'ensemble de son territoire. Un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (C.L.E.A.C.) a d'abord été signé pour la première fois en 2010 entre la Ville, la D.R.A.C. Normandie et l'Éducation Nationale.

Ce contrat, bien connu des 54 écoles publiques rouennaises, touchait chaque année 40 % en moyenne des élèves de primaire, soit environ 3.000 enfants.

Un contrat Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse (C.T.E.J.) a pris la suite du C.L.E.A.C. à partir de la rentrée 2018, avec pour objectif l'élargissement et la continuité de l'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de vie du jeune, scolaire, périscolaire et extrascolaire, depuis la toute petite enfance jusqu'aux pratiques amateurs des jeunes. En plus de ce qui est mis en oeuvre sur les temps scolaire et périscolaire, des projets d'éducation artistique et culturelle sont maintenant également proposés en crèches mais aussi pendant les vacances dans le cadre du dispositif « Tes vacances à Rouen ».

Divers autres dispositifs complètent ces actions, notamment des C.H.A.M. ou encore l'Ecole Harmonique labellisée DEMOS. Au regard de cet engagement fort en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour toutes et tous, la Ville de Rouen pourrait ainsi prétendre au label « 100% EAC » proposé par le Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle.

Ce label « 100 % EAC » a vocation à distinguer les collectivités portant un projet ayant pour objectif une éducation artistique et culturelle pour 100 % des jeunes de leur territoire. Il encourage et valorise l'engagement partenarial à l'échelle des territoires à travers les collectivités qui l'animent, dans une logique de mutualisation efficiente des moyens. Ce label est accordé pour une durée de 5 ans, renouvelable.

Pour la Ville de Rouen, cette labellisation a un double objectif : d'une part, faire un état des lieux de l'offre existante et valoriser le travail accompli ; et d'autre part, définir une stratégie de développement quantitatif mais surtout qualitatif de l'éducation artistique et culturelle auprès de tous les publics de tous les quartiers du territoire.

La stratégie de labellisation « 100 % EAC » entre également en forte résonance avec un des axes principaux de la candidature à la Capitale européenne de la culture qui concerne les générations futures et la nécessité de rendre les plus jeunes, acteurs et actrices de la culture.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

L'obtention du label « 100 % EAC » est cependant conditionnée au dépôt d'un dossier en ligne et à l'engagement de la Collectivité à mettre en place une stratégie de développement vers le 100 % EAC pour les années à venir.

Signature d'un contrat territoire-lecture entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et la Ville de Rouen, autorisation et demande de subvention.

Dans le cadre des 14 propositions pour le développement de la lecture, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place depuis 2010 le dispositif des contrats Territoire-Lecture (C.T.L.).

Ce dispositif permet d'accompagner des projets territoriaux dans une démarche de co-construction des politiques publiques et d'aménagement culturel du territoire, afin de contribuer à la structuration et la qualification de l'offre de lecture publique dans une relation de proximité.

Outil de démocratisation culturelle, le C.T.L. vise ainsi à développer des actions partenariales en faveur des populations éloignées de la lecture, tant du point de vue géographique que culturel.

Au regard des priorités du territoire, des politiques publiques de la Ville de Rouen autour de la citoyenneté et de la culture, les deux grands axes prioritaires structurant le contrat Territoire-Lecture rouennais pourraient ainsi être les suivants :

- Favoriser l'inclusion sociale et territoriale des publics par la lecture notamment par une action de prévention de l'illettrisme et de la malnutrition culturelle de la petite enfance ;
- Développer les bibliothèques comme outils de construction de la citoyenneté, notamment par l'éducation à l'image, aux médias et à l'information, à l'inclusion numérique et par la construction de l'opinion sur les grands enjeux de société.

Le budget prévisionnel consacré au C.T.L. pour l'année 2022 est de 34.500 € T.T.C., avec une participation de l'État de 50% sur le principe d'un euro dépensé, un euro versé –, à savoir 17.250 € (en recette 2022).

Les dépenses 2022 seront essentiellement fléchées sur des actions de formation et de médiation, une résidence littéraire et l'acquisition de livres jeunesse, de documents « facile-à-lire » et documents adaptés aux publics présentant des troubles des apprentissages (« DYS »).

Rouen, une ville à hauteur d'enfants.

Construction d'un groupe scolaire rue Henri Dunant sur les Hauts de Rouen – Lancement d'un concours pour le choix du maître d'œuvre.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (N.P.N.R.U.) Rouen-Métropole-Normandie, la Ville de Rouen engage une opération d'aménagement portant aussi sur la requalification des équipements publics sur les hauts de Rouen.

Cette opération d'aménagement a pour objectif de reconfigurer le secteur actuellement occupé par le groupe Marot Villon Ronsard et les immeubles de logements Koenig et Langevin. La première étape consiste à construire une école neuve qui regroupera les établissements Villon-Ronsard. Le futur groupe scolaire Henri Dunant occupera la place des logements Koenig après leur démolition prévue en 2022/2023. Ce projet de reconstruction du groupe scolaire s'inscrit également dans une volonté de proposer un cadre d'apprentissage moderne et attractif, favorable au développement des projets pédagogiques innovants.

Enfin, l'impact positif généré par la création d'un tel équipement dans une démarche vertueuse d'un point de vue environnemental sur le quartier, contribuera également fortement au changement d'image et à la mise en valeur de ce territoire prioritaire .

Pour répondre à ces problématiques et repositionner le futur groupe scolaire rue Henri Dunant comme vecteur d'attractivité pour le quartier, le programme prévoit une intervention ambitieuse avec un grand nombre d'équipements dont :

- Une maternelle qui accueillera 136 élèves et composée de 7 classes de maternelle (soit 4 grandes salles de 25 élèves modulables, 2 petites salles de 12 élèves dédoublées et une classe de toute petite section pour 12 enfants de moins de 3 ans) ;
- Une élémentaire qui accueillera 216 élèves et composée de 13 classes d'élémentaires (soit 5 grandes salles de 24 élèves modulables, 8 petites salles de 12 élèves dédoublées dont une classe d'une unité localisée d'inclusion scolaire « ULIS ») ;
- Des restaurants appropriés ;
- Un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ;
- Des salles d'espaces de vie, salle de motricité, une bibliothèque centre de documentation, salle art plastique, etc. ;
- Des locaux dédiés au périscolaire pour 75 enfants.

Par ailleurs, des cibles très performantes seront exigées en matière de gestion de l'énergie, en matière d'environnement concernant le choix intégré des procédés et produits de construction et la gestion de l'eau, en matière de confort visuel et de santé sur la qualité sanitaire de l'air et la qualité de l'eau.

Les travaux sont estimés à 11.580 000 € T.T.C. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée, toutes taxes, honoraires et provision compris, à 16.507.000 € T.T.C valeur février 2022.



Ce projet nécessite le lancement d'une procédure de concours pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la réalisation du projet. La désignation interviendra selon la procédure de concours restreint d'architecte sur une mission « Esquisse + ».

Après un appel public de candidatures (première phase), trois candidats seront admis à participer au concours (deuxième phase). Le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, en vue de l'attribution par le Maire d'un marché public de maîtrise d'œuvre au lauréat ou à l'un des lauréats du concours, après un avis motivé du jury sur les prestations des candidats.

Les trois candidats seront indemnisés chacun sur la base de 100.000 €TTC pour leur projet rendu comprenant aussi un film numérique. Une réfaction partielle ou totale pourra être opérée sur proposition motivée du jury.

L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires. Le jury de concours à voix délibérative sera composé d'un tiers de Maîtres d'œuvre.

Dénomination école maternelle Joséphine Baker.

A l'occasion de l'entrée au Panthéon de Joséphine Baker le 30 novembre dernier, la Ville de Rouen a souhaité honorer la mémoire de cette artiste franco-américaine, pionnière et engagée, en renommant une de ses écoles en son nom.

Joséphine Baker est une vedette du music-hall et icône des années folles, devenue française en 1937. Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle joue un rôle important dans la résistance à l'occupant. Elle s'engage ensuite au service de la lutte contre le racisme et pour l'émancipation des Noirs, en particulier en soutenant le mouvement américain des droits civiques. Elle est aussi une militante de la cause des enfants et de la fraternité universelle. Elle a, avec son mari, adopté 12 enfants qu'elle aimait appeler sa 'tribu arc en ciel' et qu'elle éleva dans un idéal de fraternité et d'humanisme.

Suite à un appel à candidatures, l'école maternelle des Sapins a été choisie pour la qualité de sa proposition de mener un projet pédagogique portant sur l'égalité entre les filles et les garçons, sur les droits des enfants et la lutte contre les discriminations.

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la Ville de Rouen : <https://rouen.fr/seances-conseil-municipal>



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53